

# Inscriptions 2018

Nouveautés : ➤ Sécurité Sociale  
➤ Contribution Vie Étudiante Campus (CVEC)

## ➤ Sécurité Sociale

- ❶ Étudiants inscrits dans le supérieur en 2017/2018 avec une sécurité sociale étudiante (mutuelle étudiante SMEREP ou LMDE) : Maintien sans cotisation de la même sécurité sociale.
- ❷ Nouveaux étudiants (1<sup>ère</sup> inscription dans le supérieur) : maintien sans cotisation de la sécurité sociale de leurs parents.
- ❸ Nouveaux étudiants étrangers : démarche auprès de la CPAM de leur résidence.

## ➤ Contribution Vie Étudiante Campus (CVEC) : Cotisation 90 €

Elle est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel & sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

**Lors de l'inscription administrative le certificat CVEC doit obligatoirement être fourni pour tout étudiant effectuant une inscription en formation initiale ou apprentissage.**

Pour l'obtention du CVEC vous devez vous connecter à compter du 01/07/2018 au site : [www.MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://www.MesServices.Etudiant.gouv.fr)

Le paiement peut s'effectuer :

- ❖ Sur le site en ligne par Carte Bancaire, un certificat vous sera adressé **immédiatement par mail**.
- ❖ Au guichet d'un bureau de poste en espèces, un certificat vous sera **adressé deux jours plus tard par mail**.



**TOUS LES ÉTUDIANTS, MÊME LES ÉTUDIANTS EXONÉRÉS DE LA COTISATION VIE ÉTUDIANTE CAMPUS DOIVENT SE CONNECTER A [www.MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://www.MesServices.Etudiant.gouv.fr) AFIN D'OBTENIR CE CERTIFICAT.**

*Le jour du rendez-vous pour votre inscription administrative, vous devez obligatoirement être en possession du certificat **Contribution Vie Étudiante Campus (CVEC)***

**Sans ce document nous ne pourrons procéder à votre inscription.**